



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contrôle des exploitants agricoles par l'Office français de la biodiversité
Question écrite n° 42499

Texte de la question

Mme Sereine Mauborgne appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes exprimées par la Coordination rurale concernant le déroulement de contrôle des exploitants agricoles par l'Office français de la biodiversité (OFB). Depuis la mise en œuvre de la loi adoptée en décembre 2020, les contrôles se sont succédés et la Coordination rurale relate une dégradation des rapports entre les agriculteurs et les agents de l'OFB. Afin d'apaiser le climat, la coordination fait nombre de propositions et notamment l'équipement systématique des agents de l'OFB lorsqu'ils interviennent sur une exploitation agricole. Elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer les relations entre les exploitants agricoles et l'Office français de la biodiversité.

Données clés

Auteur : [Mme Sereine Mauborgne](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42499

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8228

Question retirée le : 21 décembre 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)